

Nouvelle convention collective en santé

TRAVAIL Le Valais connaît une nouvelle CCT pour le domaine des soins de longue durée pour un coût de 7,34 millions.



Mathias Reynard, entouré de Valérie Vouillamoz et de Laurent Mabillard, présentent la nouvelle CCT. KEYSTONE/VALENTIN FLAURAUD

Les partenaires sociaux et les pouvoirs publics ont élaboré et signé une convention collective de travail (CCT) pour le personnel travaillant dans le domaine des soins de longue durée (EMS et CMS). Cela s'inscrit dans la mise en œuvre de l'initiative populaire fédérale pour des soins infirmiers forts. «C'est une harmonisation vers le haut des conditions sociales et salariales qui étaient en cours dans les EMS et les CMS du canton», a salué hier Valérie Vouillamoz, secrétaire générale du Groupement valaisan des CMS, lors d'une conférence de presse à Sion réunissant les partenaires (syndicats, patrons et canton).

Une amélioration de 7,34 millions

Cette CCT commune améliore par exemple les salaires, les indemnités du travail du soir, de nuit, des jours fériés ou encore le congé maternité. Le montant prévu pour sa mise en œuvre se monte à 7,34 millions de francs, dont 6,1 millions à charge des pouvoirs publics. Dans le détail, le canton supporte 4,3 millions de ce montant, le reste (1,83 million) est à la charge des communes. «Ce sont des coûts importants, mais qui sont nécessaires», estime le conseiller d'Etat Mathias Reynard, chargé de la santé, des affaires sociales et de la culture. L'entrée en vi-

gueur de cette convention «ambitieuse mais réaliste» est prévue pour le 1er mai 2024. Elle touchera quelque 7000 personnes employées dans le canton.

Plan de mesures du Conseil d'Etat

La signature de cette CCT fait partie du plan de mesures de 42 millions de francs décidé par le Conseil d'Etat pour les années 2023 à 2025. Celui-ci s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative populaire fédérale pour des soins infirmiers forts. L'an passé le Valais avait ainsi investi 7 millions pour le personnel de l'Hôpital du Valais

(HVS). En 2024, ce montant sera complété par 8 autres millions pour financer la CCT et améliorer la dotation.

En 2025, l'investissement est chiffré à 20 millions qui serviront notamment à améliorer encore les conditions de travail du personnel des EMS et des CMS, en les rapprochant de celles de l'HVS.

L'objectif affiché avec ce paquet est d'endiguer la pénurie de personnel, les départs prématurés de la profession, le turn-over qui en découle, ainsi que la souffrance au travail. «Cet argent est très bien investi: le coût de l'inaction serait encore plus grand», a résumé Mathias Reynard. **ATS**